

~ **l'enfant de l'autre**, celui qui n'est pas celui de l'accueillante.

La situation d'accueil porte en elle certaines conséquences, en termes de différence d'avec sa propre famille et de prise en compte des autres, différents de soi-même, que sont les parents de l'enfant :



~ **l'enfant accueilli n'est pas son enfant**. Cela signifie deux évidences : d'une part, **cet enfant a des parents**, dont l'accueillante devra tenir compte dans son travail quotidien, alors qu'ils sont absents et qu'ils sont différents d'elle comme parent et d'elle comme professionnelle et, d'autre part, cet enfant accueilli sera, pour elle, inévitablement **différent de son propre enfant**. C'est celui qu'elle ne connaît pas, qu'elle devra apprendre à connaître pour s'adapter à lui et faire en sorte que cet enfant soit détendu avec elle, confiant en elle et en lui-même. Puisque cet enfant n'est pas le sien, elle devra tenir compte à tous moments de la journée des désirs des parents, de la manière d'élever leur enfant, des valeurs à lui transmettre, mais aussi être vigilante sur elle-même et son propre investissement affectif de cet enfant de l'autre, tout en réagissant avec l'enfant selon la situation présente, comme elle pense, comme elle analyse et selon la manière dont elle voit et entend les demandes de l'enfant en situation de séparation, dont elle décode ses besoins particuliers en sa présence. Situation fort paradoxale: agir de façon autonome tout en tenant compte des parents en permanence !!.

Extrait de l'intervention faite par Suzon Bosse Platière, *la question du rôle professionnel : celui de l'assistante maternelle, accueillante de l'enfant de l'autre et celui d'animatrice RAM*, amstram-Ram le 2 octobre 2009.



SECTEUR PETITE ENFANCE  
Relais Assistantes Maternelles

Laurence Guillemard Viaud : 05.49.48.87.73  
Lundi de 14h00 à 17h30  
[ram@mjclussac.org](mailto:ram@mjclussac.org)



21, rte de Montmorillon BP 21 - 86320 Lussac les châteaux - tel 05.49.48.39.27 - fax 05.49.48.29.30  
Email : [acceuil@mjclussac.org](mailto:acceuil@mjclussac.org) Site : [www.mjclussac.org](http://www.mjclussac.org)

## ~ RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ~

### POUR QUI:

- Parents employeurs ou à la recherche d'une assistante maternelle
- Assistantes maternelles

### POURQUOI:

- Informer sur les démarches administratives
- Proposer des activités (rencontre relais, pique-nique, spectacles, commission journal)
- Favoriser la relation parents/enfants/assistantes maternelles
  - Soutenir la fonction parentale et la professionnalisation des assistantes maternelles

### OU ET QUAND :

Les locaux utilisés sont la halte garderie(Lussac) et la garderie périscolaire(Civaux)

Animation tous les mardis et jeudis matins: 9h30 - 11h30

Permanence tous les lundis sur RDV: 14h00 – 17h30.

### ANIMÉ PAR QUI:

Laurence Guillemard Viaud: éducatrice de jeunes enfants, secteur petite enfance de la MJC 21 de Lussac les châteaux.

~ Accueillir l'autre,  
accueillir l'enfant et sa famille ~



## BIENVENUE AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES Parents, Assistantes Maternelles



« Nouvelle rentrée, nouvelle plaquette RAM ». Les informations concernant les rencontres relais seront transmises dorénavant uniquement sous la forme du tableau d'inscription pour celles qui souhaitent participer. La plaquette du relais pourra ainsi laisser place à divers articles ayant pour objectif d'accompagner l'assistante maternelle dans son rôle professionnel et également de tenir informer le parent employeur. La plaquette sera transmise aux assistantes maternelles et aux parents employeurs soit directement soit par l'intermédiaire de l'assistante maternelle.

### Pourquoi venir aux rencontres – relais ?

Une activité est proposée aux enfants qui y participent en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs capacités.

Le but étant de faire découvrir aux enfants différents matériaux à toucher, à manipuler, à sentir mais aussi à les familiariser à la vie de groupe.

### Et pour l'Assistante Maternelle?

Elle continue d'exercer sa profession dans un cadre extérieur à son domicile. C'est l'occasion de proposer des activités différentes de celles proposées à son domicile.

### Que fait l'Assistante Maternelle?

Elle est responsable de l'enfant (sécurité, bien être...) et observe l'évolution de l'enfant et ses capacités en dehors du domicile.

Elle l'accompagne lors de ses découvertes et des différentes activités.

### Et le lieu ?

C'est un lieu adapté à l'accueil de jeunes enfants. Le rythme de l'enfant y est respecté. Une salle de sieste est mis à disposition pour les enfants qui en ont besoin.

### Et les parents employeurs?

Ils peuvent aussi ponctuellement participer à ces rendez-vous avec leur(s) enfant(s) et/ou accompagner l'Assistante Maternelle.



## ~ Accueillir l'autre professionnellement ~

« **Accueillir** » : étymologie : donner l'hospitalité et le recevoir favorablement. « Hospitalité » a la même origine que « hostilité ».

Accueillir c'est dépasser le mouvement d'hostilité envers l'inconnu et le recevoir favorablement. Dans la réalité du travail d'accueil, c'est aller vers l'autre, apprendre à le connaître et le recevoir en portant sur lui un regard positif, bienveillant, puisque c'est la qualité de l'accueil qui compte. Cela signifie tout faire pour s'adapter à lui, pour qu'il soit bien, « en sécurité », comme on dit dans la petite enfance, « en confiance » avec l'adulte qui le prend en charge, sur le lieu où ses parents ne sont pas. « Accueillir l'enfant de l'autre », c'est prendre soin de celui qui n'est pas son enfant, alors qu'il est séparé de ses parents, absents un temps de la journée et c'est donc accueillir avec bienveillance ses parents.

Deux notions clés émergent du rôle professionnel de l'accueillante : accueillir ou la notion de la séparation et l'enfant de l'autre ou la notion de la différence

- **la séparation** du jeune enfant d'avec ses parents, à l'âge de sa grande dépendance à sa mère et à son père, ou à toute personne qui l'a en charge. Cette situation a certaines conséquences : la fragilisation de l'enfant liée à la séparation et le nécessaire besoin de stabilité et de sécurité sur le temps d'absence de ses parents.

Cet enfant accueilli est **fragilisé par la séparation d'avec ses parents**.

Il a besoin d'une attention particulière pour dépasser l'épreuve de cette séparation et celle du manque de sa mère et de son père et « profiter », au sens premier de « tirer profit », de son lieu et de son temps d'accueil, pour s'enrichir de cette vie avec d'autres dans un ailleurs que chez lui. L'enjeu de son accueil sera de l'aider à faire de cette fragilisation une richesse, une force dans sa vie.

**Cela signifie qu'en l'absence de ses parents, tout enfant doit bénéficier d'une présence stable, bienveillante, attentive à ce qu'il est et exprime.**

Il doit bénéficier de quelqu'un qui soit capable de s'ajuster du mieux possible à ses besoins et ses demandes, afin de l'aider à se construire dans la sécurité et la stabilité et, ainsi, de s'ouvrir sans peur à la richesse d'autres relations que celles de sa famille proche. C'est là que se trouve la qualité de l'accueil . [...]